



COSMED

Newsletter

LA LETTRE D'INFORMATION DES TPE, PME ET ETI DE LA FILIERE COSMETIQUE

TAGS : Nouveau conservateur // Déclaration R-Nano // Groupement d'achats // Cosmétiques au chanvre // Méthodes alternatives Chine // Huiles Essentielles.

Un nouveau conservateur bientôt autorisé !



Le 28 mars, la Commission Européenne a publié un projet de Règlement autorisant l'utilisation d'un nouveau conservateur, l'Hydroxyethoxyphenyl butanone (HEPB), dans les produits cosmétiques. Cette substance était jusqu'alors utilisée comme agent revitalisant pour la peau. La modification de l'Annexe V (conservateurs autorisés) du règlement cosmétique devrait être adoptée d'ici la fin de l'année 2019

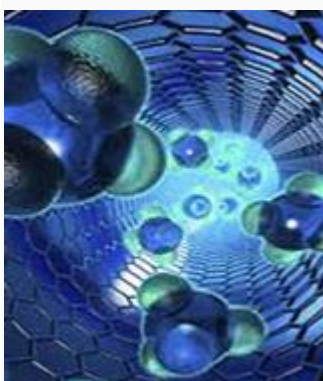
autorisant l'utilisation du HEPB dans les produits

rincés, les produits non rincés et les produits pour hygiène buccale à une concentration maximale de 0,7%.

Après la DPS sur le phénoxyethanol et les nombreuses restrictions apportées sur les conservateurs, cette entrée est une opportunité pour l'industrie qui n'avait pas eu de nouvelle autorisation depuis celle de l'acide citrique en août 2014.

Le projet de règlement est ouvert à commentaires jusqu'au 27 mai 2019.

[// Plus d'infos](#)



La déclaration annuelle des substances à l'état nanoparticulaire sur le portail R-nano repoussée de 15 jours

Les fabricants, importateurs et distributeurs de plus de 100g de substances à l'état nanoparticulaire (matières premières et produits finis) doivent effectuer leur déclaration obligatoire des quantités produites, importées ou distribuées sur le portail français R-Nano. Cette déclaration annuelle doit être effectuée auprès de l'ANSES avant le 1er mai de chaque année. **Concernant cette année 2019, la déclaration sur le portail R-nano a été repoussée au 15 mai. Un délai supplémentaire a été accordé aux seuls distributeurs jusqu'au 31 mai.**

Avec cette déclaration, les autorités souhaitent garantir une traçabilité des filières d'utilisation, collecter les informations disponibles sur leurs propriétés toxicologiques et écotoxicologiques et ce, afin d'avoir une meilleure connaissance du marché et des volumes commercialisés.

[// Plus d'infos](#)



HACosmed : l'unique Groupement d'achats de la filière cosmétique primé aux Trophées Décision Achats : le Trophée d'OR remporté!

Mardi 9 avril 2019, devant un parterre de 500 acheteurs et dirigeants d'entreprises, **le Groupement d'achats Cosmed a remporté le Trophée d'Or dans la catégorie « Agilité de la fonction achats »**. Cette récompense, décernée par un jury composé de 16 directeurs achats de grandes sociétés privées et publiques, met à l'honneur l'ensemble des actions et bonnes pratiques réalisées par Cosmed avec la communauté des acheteurs de la filière cosmétique française.

Ce Trophée national, remporté contre 100 projets, confirme l'importance des actions menées par Cosmed au profit du développement des entreprises, sur le principe de la mutualisation, permettant aux TPE-PME de bénéficier des mêmes services et avantages que les grands groupes.

Le Groupement d'achats Cosmed sera présenté le jeudi 6 juin 2019 aux Thermes de Balaruc les Bains dans le cadre de la Rencontre du Cosmetopôle Occitanie. Venez rencontrer les fournisseurs référencés : matières premières,

emballage, fourniture administrative, étiquetage, transport, packaging, matériels de laboratoire...

[// Plus d'infos](#)



Produits cosmétiques à base de cannabis : contrôlez vos étiquetages !

Les produits cosmétiques au chanvre dénués de THC fleurissent sur le marché français. La réglementation sur l'utilisation du cannabis en cosmétique est en cours de discussion à la Commission Européenne. Dans l'attente d'une clarification à cet égard, des adhérents ont alerté Cosmed sur des contrôles réalisés par la brigade des stupéfiants et portant sur les étiquetages de ces produits. Ces contrôles confirment l'interdiction d'utiliser des feuilles de cannabis dans les supports de communication (étiquetage compris). A suivre...



Export Chine : un nouveau pas vers la fin des tests sur animaux...

En avril 2019, les autorités sanitaires chinoises ont ajouté 4 nouvelles méthodes alternatives au **Technical et Safety Standard for Cosmetics** permettant l'évaluation de la sécurité des ingrédients cosmétiques. Ces méthodes pourront être officiellement utilisées à partir du 1er janvier 2020. L'acceptation de ces tests modernes est un énorme pas en avant pour la Chine et résulte du travail de fond réalisé depuis plusieurs années par les ONG (Peta....) auprès des autorités de réglementation pour faire accepter d'autres méthodes de test des ingrédients cosmétiques.

[// Plus d'infos](#)



Huiles Essentielles : repérer les fausses informations

Dans son hors-série « maison saine », N°1285 mai-juin 2019, à la rubrique « Repérer les faux amis », la revue *60 millions de consommateurs* communique une nouvelle fois aux consommateurs des informations partielles ou erronées sur les huiles essentielles, voire des contrevérités.

Le Consortium Huiles Essentielles est un organisme qui regroupe 10 entreprises représentant 95% du marché des huiles essentielles en France, ainsi que 1300 agriculteurs et producteurs d'huiles essentielles. Les médecins, pharmaciens et toxicologues membres du Consortium souhaitent faire la mise au point suivante : la revue *60 millions de consommateurs* a publié 5 informations inexactes.

[// Lire le Communiqué](#)

Le Congrès Aromadays les 4 et 5 juillet 2019 à Avignon apportera toutes les preuves scientifiques modernes de l'aromathérapie. Les inscriptions sont ouvertes !

[// Plus d'infos](#)



COSMED - LES OCRES DE L'ARBOIS - BAT. B - 495 RUE RENE DESCARTES- 13100 AIX EN PROVENCE- <http://www.cosmed.fr>

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - E.MARQUIER@COSMED.FR

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2019 COSMED TOUS DROITS RESERVES